

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1 – OBJET ET APPLICATION.**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes transmises à la société MASTRANET, notamment sous son enseigne platredentaire.fr, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008. Toute commande implique l'acceptation des Conditions Générales ci-dessous. Les dérogations aux présentes conditions générales n'engagent la société MASTRANET que si elles ont été acceptées par la société MASTRANET par écrit et ne sont valables que pour la ou les commandes concernées. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes Conditions Générales d'Achat et autres documents particuliers propres à l'acheteur. Les produits s'adressent exclusivement aux professionnels de l'art dentaire.

### **2 – OFFRE et PRIX.**

Tous les prix s'entendent TTC, et la garantie de maintien de prix ne concerne que les prix hors taxes. Les prix indiqués sont garantis jusqu'à l'apparition d'un nouveau tarif, annulant et remplaçant le précédent. Les prix peuvent être modifiés à tout moment et notamment en cas de changement des données fiscales ou économiques. La modification des tarifs n'autorise pas le client à annuler sa marchandise. Tout impôt, taxe ou autre à payer en application des règlements nationaux (France, pays importateur, pays de transit,...) est à la charge de l'acheteur. La société MASTRANET se réserve le droit de modifier son offre de produits à tout moment et sans préavis. La société MASTRANET se réserve le droit de corriger, à tout moment et sans préavis, les erreurs éventuelles figurant sur sa documentation commerciale, notamment concernant les prix ou les quantités. Les photos ne sont jamais contractuelles.

### **3 – COMMANDES.**

Toute commande ne sera acceptée qu'à réception d'un bon de commande signé. La société MASTRANET se réserve le droit de refuser toute commande sans justification de sa part. Toute modification de commande devra faire l'objet d'un accord écrit ou imprimable de la société MASTRANET et pourra donner lieu à une modification du prix et des modalités d'exécution. En cas d'annulation de commande, la société MASTRANET pourra conserver tout ou partie des sommes versées par l'acheteur client à titre de dommages-intérêts.

### **4 – LIVRAISON.**

En cas de modification d'un produit, la société MASTRANET se réserve le droit de ne pas modifier les produits livrés ou en cours de commande. En cas de suppression d'un produit, la société MASTRANET ne sera pas tenue de fournir un produit équivalent. Les livraisons sont effectuées en fonction des disponibilités, dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les livraisons peuvent être effectuées partiellement ou globalement. La société MASTRANET ne peut être tenue responsable d'une rupture de stock ou d'une indisponibilité totale ou partielle due à un fournisseur. L'acheteur sera informé dès que possible, et les produits manquants, non définitivement supprimés, seront envoyés. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sans garantie, avec la meilleure précision possible. Les retards de livraison ne donnent pas à l'acheteur le droit d'annuler la vente ou de refuser la marchandise. Ils ne peuvent pas donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts. Toutefois, si le produit n'a pu être livré dans les 6 mois à partir de la date de livraison indicative, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties ; l'acheteur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de tout autre indemnité ou dommages et intérêts. La société MASTRANET est déchargée de toute obligation de livrer en cas de force majeure : par exemple la guerre, l'émeute, l'incendie, l'inondation, les grèves, les accidents, sans que cette liste soit limitative. La société MASTRANET n'est tenue à la livraison que si l'acheteur est à jour de ses obligations à son égard. Les produits voyagent au risque et périls du destinataire ; celui-ci, en cas d'avarie ou de manquant, doit faire toutes les constatations nécessaires et confirmer ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception de la marchandise. Dans tous les cas, les risques que les produits et leurs emballages peuvent faire courir ou occasionner sont transmis à l'acheteur dès leur sortie de l'entrepôt de la société MASTRANET.

### **5 – FRAIS DE PORT.**

Franco de port à partir de 150€

Une participation de 9€ TTC est demandée pour toute commande inférieure à 150€ Tout envoi contre-remboursement quelque soit le montant de la commande fera l'objet d'une participation aux frais de 22€ TTC. Corse et Iles métropolitaines : les frais de port et d'emballage sont à la charge du destinataire (tarif transporteur + 15,00€ TTC modifiables en fonction de notre prestataire)

### **6 – RECEPTION – RETOUR PRODUIT.**

L'acheteur doit réceptionner les colis en remplissant et signant le bon de livraison du transporteur, en particulier nombre de colis et réserves si nécessaire, sous peine de perdre tout recours à l'encontre de la société MASTRANET. L'acheteur doit vérifier les marchandises à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises et leur conformité à la commande. Toute réclamation relative aux vices apparents ou à la non-conformité du produit livré par rapport au produit commandé ou porté sur le bordereau d'expédition doit être formulée par écrit dans les quinze jours de l'arrivée des produits pour la non-conformité, et dans les deux mois suivants la découverte du vice caché, sans préjudice des réclamations éventuelles à faire auprès du transporteur. Si l'acheteur entend engager une action judiciaire, il devra impérativement s'engager dans un délai d'un an à compter de la livraison ; passé ce délai, son action sera prescrite. L'acheteur sera tenu de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou

anomalies constatées, et laisser à la société MASTRANET toute facilité pour procéder au contrôle des vices ou anomalies et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'y procéder lui-même ou d'y faire procéder un tiers. Tout retour doit faire l'objet d'un accord formel de la société MASTRANET. Tout produit retourné sans accord sera tenu à disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les produits doivent être dans leur état d'origine accompagnés de la photocopie de la facture et du motif du retour. Les frais et risques du retour sont à la charge de l'acheteur.

### **7 – FACTURATION et REGLEMENT.**

Les produits sont facturés sur la base du tarif en cours au jour de l'expédition des marchandises. Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci ou envoyée séparément. Sauf accord modificatif, le règlement de la facture s'effectue à la commande. Conformément à l'article L. 441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces indemnités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points de pourcentage. Les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur. Ces intérêts courent jusqu'au paiement complet du montant dû. Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (retard de règlement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Aucune remise pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera accordée.

### **8 – RESERVE DE PROPRIETE.**

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. La remise d'un titre créant une obligation à payer ne constitue pas un paiement à ce sens-là jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. En cas de non-paiement, la société MASTRANET pourra reprendre les produits encore en stock. En cas de non-individualisation des produits, la société MASTRANET pourra demander le remboursement. En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis au vendeur à titre de dédommagement. En cas de procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation), l'acheteur devra impérativement en informer la société MASTRANET sans délai afin que celui-ci puisse s'y opposer et faire valoir ses droits. Il en est de même pour toute intervention d'un tiers sur les produits. Il est interdit à l'acheteur de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits. Le transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner, est effectué dès la livraison des marchandises. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

### **9 – GARANTIES.**

La société MASTRANET applique la durée des garanties fabricants, exclusivement sur les défauts de fabrication. La garantie s'applique aux seuls vices de fabrication. Elle est limitée au remplacement par la société MASTRANET du produit défectueux, si celui-ci est encore au catalogue, ou par un produit équivalent, si celui-ci n'est plus commercialisé, à l'exclusion notamment du paiement de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit. La société MASTRANET ne peut être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles liées à l'utilisation des produits vendus, ni de toute cause de préjudice intervenant en dehors de son contrôle. L'acheteur est seul responsable du choix des produits achetés. Il doit prendre toute mesure pour s'assurer que les produits commandés sont adaptés à ses propres produits, à ses méthodes de fabrication ainsi qu'aux utilisations prévues. Faute pour l'acheteur de se conformer à ces principes, il ne pourra se retourner contre le vendeur. Il doit prendre connaissance des conditions de stockage et d'utilisation des produits et les respecter. L'acheteur doit s'assurer de la conformité des produits et de l'utilisation qui en sera faite, aux lois et réglementations qui pourraient lui être applicables.

Le vendeur se réserve la faculté de livrer les quantités commandées avec une tolérance dans la limite conforme aux usages du commerce pour les produits concernés. Pour bénéficier de la garantie, le client doit informer la société MASTRANET par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 48 h à compter de la manifestation du défaut. En cas de retour abusif, la société MASTRANET pourra exiger de l'acheteur une somme égale à 5% du prix des produits retournés à tort, au titre de dommages et intérêts.

### **10 – DROIT D'ACCES**

Conformément à la loi (Art 34 de la Loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978), l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

### **11 – LITIGES**

Toutes les ventes conclues par la société MASTRANET sont soumises à la loi française. Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par la société MASTRANET et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Soissons. La société MASTRANET fait élection de son domicile à VILLIERS SAINT DENIS, 15 rue d'Essômes, 02310.

MASTRANET : SARL au capital de 7500€ - RCS Soissons 490 866 118